

LE CYCLE CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE – DEP

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Les années 2 et 3 du cycle DEP - DEP2 et DEP3 - comprennent 2 semestres : **S7/S9** (automne) et **S8/S10** (printemps).
- Le cycle se fait sur deux ans.
Pour tout le cycle DEP, 1 seul redoublement est possible.
- Les enseignements sont regroupés par unités d'enseignement (UE) semestrielles.

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE :

Elle est semestrielle et obligatoire pour suivre les enseignements et les valider.

PARCOURS D'ENSEIGNEMENT :

En juillet et en janvier — via la plate-forme **Moodle** — les étudiants doivent s'inscrire en deux phases :

- dans un premier temps, dans le domaine d'étude de leur choix pour le projet ;
- puis, dans un second temps, s'inscrire dans les séminaires, et/ou dans les enseignements exploratoires et leurs cours magistraux.

120 ECTS DOIVENT ÊTRE VALIDÉS, RÉPARTIS EN 12 UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE).

CONSTRUIRE SON PARCOURS :

- **3 UE D'ATELIER DE PROJET (UE 71 / 81 / 91)**
- + **1 UE DE PRÉPARATION AU PFE (UE 96 / 106)**

Outre l'atelier de projet, des travaux dirigés dans les Sciences et techniques pour le paysage et des TD associés en Arts et Techniques de la Représentation (ATR) sont dispensés.

Les 3 UE de projet s'inscrivent dans l'un des quatre domaines d'études de l'école :

- **Conception**
- **Histoire**
- **Matérialité**
- **Territoires**

Chaque domaine est développé dans la présentation de la formation sur **le site internet de l'ENSAPL**.

Une 4^e UE de projet (**UE 86 / 106**) est destinée à préparer le Projet de Fin d'Études du Master (**PFE**) — se reporter au chapitre correspondant **dans le règlement des études**.

L'étudiant doit valider ses 4 UE de projet dans au moins deux domaines d'études différents. Les UE de projet validées en mobilité (Erasmus) sont prises en compte pour la diversification des domaines d'études.

Chaque étudiant doit avoir validé au moins un **atelier public** sur les 4 semestres de projet.

-
- **3 UE THÉORIES ET EXPÉRIMENTATION (UE A - AP 73 / 83 / 93 / 103)**

- **1 enseignement d'exploration + 2 cours magistraux au choix.**

Si l'étudiant doit suivre, au même semestre, une UE de projet et une UE de théorie et expérimentation, l'atelier et l'exploration doivent être suivis dans un même domaine d'étude.

-
- **2 UE SÉMINAIRE DE RECHERCHE (UE AP 72 / AP 82)**

- Cet enseignement doit être suivi sur **2 semestres consécutifs**.
- Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance.

-
- **2 UE TRONC COMMUN (UE P 74 et UE P 84)**

- UE 74 : Semaine Intensive Lumière, 1 cours d'écologie appliquée et 1 TD d'anglais
- UE 84 : Semaine Intensive Audiovisuel, 1 TD exercice professionnel et 1 TD d'anglais

Ces enseignements peuvent être suivis sur 2 semestres **non consécutifs**.

NB : La maîtrise d'une langue vivante étrangère conditionne l'obtention du Diplôme d'État de Paysagiste.

-
- **1 UE CADRES PROFESSIONNELS (UE P 75)**

CM Droit, TD politique publique, CM politique publique

-
- **1 UE STAGE (UE P 76 / P 85)**

- Regroupe les 2 stages obligatoires en DEP2 et DEP3.